



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB 06.08.2021

Publications supplémentaires: KABVD 06.08.2021

Date d'échéance prévue: 06.08.2026

Numéro de publication: KK08-0000000561

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Vente aux enchères forcée d'immeubles GSI GLOBAL STAR INVESTMENT SA

Débiteurs:

GSI GLOBAL STAR INVESTMENT SA
CHE-114.042.844
Avenue Charles Ferdinand Ramuz 60
1009 Pully

Objets vendus aux enchères:

Parcelle RF 2014-1 sise sur la commune de Lausanne, rue de la Pontaise 46, quote-part de 9'193/100'000 de B-F 5586/2014 consistant :

Local commercial d'environ 85.6 m² environ avec cave de 3.4 m² environ au sous-sol constituant le lot no 1 des plans + usage de terrasse.

Estimation fiscale 2017 (09.04.2019) CHF 924'000.00.

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF 450'000.00.

Parcelle RF 2014-2 sise sur la commune de Lausanne, rue de la Pontaise 46, quote-part de 6'439/100'000 de B-F 5586/2014 consistant :

Local commercial de 64.2 m² environ avec cave de 2.9 m² environ au sous-sol constituant le lot no 2 des plans + usage de terrasse.

Estimation fiscale 2017 (09.04.2019) CHF 648'000.00.

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF 300'000.00.

Vente aux enchères

Le 28.10.2021 à 14:00 heure, Salle cantonale, Longemalle 1, 1020 Renens

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente seront déposées le 10 septembre 2021 au bureau de l'Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Trabandan 28 entrée B, 1014 Lausanne où elles pourront être attaquées durant les 10 jours.

Les conditions de vente, les états des charges et le rapport d'expertise seront à disposition des intéressés dès le 10 septembre 2021 au bureau de l'office soussigné (sur rendez-vous) ou sur le site www.vd.ch/opf - rubrique « vente et enchères ».

Des publications ultérieures indiqueront la date de la visite ainsi que les conditions au vu du contexte sanitaire actuel.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006

Lausanne

021 316 65 29